



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

Service Agriculture et du Développement Rural
Affaire suivie par : Guillaume FENAT
Secrétariat de la CDPENAF
Tél : 01 60 56 73 00
Mél : ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 19 septembre 2023

AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)

Monsieur le Maire,

Vous avez déposé un dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de votre commune de Boissise la Bertrand, pour permettre la réalisation d'un projet photovoltaïque au sol. La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) a souhaité s'autosaisir sur ce dossier conformément à l'article L112-1-1 du Code Rural et de la pêche Maritime.

La commission s'est réunie le vendredi 15 septembre 2023 pour examiner ce projet, que M. Alain BERNHEIM a présenté, en qualité de Maire-adjoint, accompagné de M. Aurélien MICHAUD représentant le bureau d'études Atelier Tel et de M. Olivier GOBAUT, directeur général du SDESM ENERGIES.

L'objet de cette déclaration de projet est de créer des secteurs Npv sur les emprises du projet au lieu d'un zonage N, de déclasser et reclasser des secteurs en espaces verts protégés et de créer des secteurs Nzh, afin de permettre la réalisation du projet photovoltaïque associé au permis de construire n° 077 039 23 0003.

Cette déclaration de projet a été présentée conjointement à la demande du permis de construire déposée par la SAS PV Boissise.

Après avoir présenté le projet, vous avez pu répondre aux questions des membres de la commission et apporter des éléments de justification.

La commission a rendu un avis favorable au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers sur cette déclaration de projet, en raison de la nature, de la localisation et des circonstances exceptionnelles du projet.

Ce dernier se situe en effet sur une ancienne carrière rebouchée et impropre à un retour à une activité agricole, avec une qualité agronomique médiocre et une pollution avérée.

Le premier permis de construire pour le parc photovoltaïque avait reçu un avis favorable de la CDPENAF en juillet 2021. Depuis lors, le projet a été révisé et un nouveau dépôt de permis de construire effectué.

M. Olivier Delmer
Maire
2 rue François Rolin
77350 Boissise-la-Bertrand

Ce nouveau projet photovoltaïque présente une surface de panneaux solaires et une puissance réduites. Il prends mieux en compte les enjeux environnementaux et prévoit un emplacement pour la réalisation d'un éventuel projet de franchissement de la Seine.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

L'adjoint au directeur
Bedu

Laurent BEDU